



Maître d'ouvrage :

Golfe du Morbihan Vannes agglomération

PIBS 2

30 rue Alfred Kastler

CS 70206

56006 VANNES CEDEX

Courriel : courrier@gmvagglo.bzh

COMMUNE DE GRAND-CHAMP

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

RESUME NON TECHNIQUE

Septembre 2025

INTRODUCTION :

La commune de GRAND-CHAMP procède actuellement à la révision de son PLU, lequel a été arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2025. Il convient donc de mettre en cohérence le zonage d'assainissement des eaux usées avec le projet de PLU ainsi arrêté.

Il est rappelé, qu'en application de l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le zonage d'assainissement consiste en la délimitation des secteurs desservis ou restant à desservir par le réseau collectif de collecte des eaux usées, des secteurs ne relevant pas de l'assainissement collectif et pour lesquels le traitement des eaux usées doit être assuré par des installations d'assainissement individuel.

Dans les zones d'assainissement collectif, la collectivité en charge des eaux usées a obligation d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.

Dans les zones d'assainissement non collectif, la collectivité en charge des eaux usées a obligation d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement tant au niveau de leur conception et exécution pour les filières neuves, que de leur fonctionnement pour les filières existantes. Elle peut également décider d'assurer le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Une décision du bureau communautaire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération en date du 12 septembre 2025 valide le nouveau zonage.

A l'issue de son approbation qui s'opère conjointement avec l'approbation du PLU, le zonage d'assainissement constituera une annexe de ce dernier rendant les dispositions du zonage d'assainissement opposable aux tiers.

DONNEES RELATIVES A L'ASSAINISSEMENT :

Assainissement collectif :

La commune dispose de deux stations de traitement des eaux usées (STEU) :

- STEU de Kermehen, mise en service en 1976, de type boues activées, traitant une charge entrante moyenne de 2 634 équivalent-habitants (EH) pour une capacité nominale de 7 500 EH ;
- STEU de Loperhet, mise en service en 2006, de type lagunage, traitant une charge entrante de 100 EH pour une capacité nominale de 400 EH.

Le réseau de collecte des eaux usées actuellement en service comprend 1 672 branchements. Il dessert la plus grande partie du bourg de Grand-Champ d'une part, le hameau de Loperhet d'autre part.

Assainissement non-collectif :

1 132 installations d'assainissement non collectif sont recensées sur le territoire communal. Toutes les installations ont fait l'objet d'un diagnostic. Celles-ci sont situées dans les zones qui ne sont pas desservies par le réseau d'assainissement collectif, à l'exception de 5 installations, dont 2 sont en cours de raccordement.

11 % des installations présentent soit un danger pour la santé des personnes soit un risque avéré de pollution de l'environnement et doivent faire l'objet de travaux sous 4 ans sous peine de pénalités financières ; les autres installations ANC non conformes sans risque sanitaire sont soumises à une obligation de mise en conformité en cas de vente.

ZONAGE ASSAINISSEMENT RETENU :

Evolution de l'urbanisation :

Le PLU arrêté prévoit d'accueillir 1 000 habitants sur les 10 prochaines années, en favorisant l'accueil de population en centre-bourg, ainsi que l'extension des zones d'activité de Kerovel et de Lann-Guinet. La station d'épuration de Kernehen à GRAND-CHAMP est en capacité d'accueillir l'ensemble des effluents générés par ces nouveaux logements et activités, ainsi que le raccordement de 17 habitations en assainissement non collectif non encore desservies dans le bourg. La charge additionnelle est estimée à 1 439 EH.

Aucune ouverture à l'urbanisation n'est prévue pour le secteur connecté à la station d'épuration de Loperhet.

Zonage assainissement :

Compte-tenu de l'état actuel de l'assainissement sur la commune, du zonage d'assainissement actuellement en vigueur qui date de 2005, des capacités d'accueil des stations d'épuration et du projet d'urbanisation de la commune, les dispositions adoptées pour le zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de GRAND-CHAMP, par décision du bureau communautaire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération, sont :

- Ajustement du contour du zonage d'assainissement collectif en vigueur sur le bourg et les zones agglomérées du bourg et des lotissements attenants, pour prendre en compte les réductions et extensions des zones à urbaniser telles qu'adoptées au PLU arrêté.
- Intégration de 2 habitations situées au niveau du secteur de Parc Er Menach à l'ouest du bourg dans le zonage d'assainissement collectif.
- Classement au zonage d'assainissement non-collectif des 18 habitations en assainissement non collectif (ANC) du secteur de Bellevue.
- Classement au zonage d'assainissement non-collectif des 10 habitations en ANC du secteur de la Madeleine.
- Ajustement du contour du zonage d'assainissement collectif en vigueur sur le bourg en classant en zonage d'assainissement non collectif les parcelles ou parties de parcelles non constructibles.
- Ajustement du contour du zonage d'assainissement collectif en vigueur sur le village de Loperhet en classant en zonage d'assainissement collectif les parcelles ou parties de parcelles desservies et raccordées.

Le plan de zonage arrêté figure ci-après.

LA CHAPELLE-NEUVE

MOUSTOIR-AC

Eau et Assainissement



Zonage d'assainissement
Grand - Champ
Situation projetée

Réseau EU

- Station d'épuration
- Réseau de collecte gravitaire
- Conduites de refoulement

Zonage d'assainissement collectif

- Zone d'assainissement collectif (252,72 Ha)

* Les secteurs qui ne relèvent pas du zonage d'assainissement collectif relèvent de l'assainissement non collectif

Échelle : 1:32 000



Réalisé par GMA - SIG Eau Date de MAJ : Juin 2025 - Impression A3

